

Michel Syndique, expert en paléographie béarnaise et animateur d'ateliers au sein du C.H.Ar, a partagé le fruit de ses recherches lors de la dernière conférence sur « **l'apprentissage en Béarn du Moyen-Age à la Révolution** ».

A partir de contrats notariés presque exclusivement en béarnais ou aragonais et les registres anciens comportant des contrats d'apprentissage, **300 ans de conventions juridiques, sociales et économiques entre apprentis, compagnons et maîtres** ont été « épluchés ».

A quel âge, qui contracte, quelle durée, quels engagements de part et d'autre, quelles garanties, quels métiers ? Chaque question apportait son lot de réponses preuves à l'appui !

De 7 ans pour un métier de veneur (Fébus) à l'âge adulte pour un apprenti notaire, **la moyenne est plus couramment à 13/15 ans.**

Parents, frères, oncles/tantes, notables ou l'apprenti adulte lui-même, contractent avec le maître d'apprentissage pour une **durée** de 1 à 8 ans (**moyenne 3à4 ans**).

L'apprenti prête serment pour un service dû, de jour comme de nuit « au son levau poder et saber » (avec toutes ses capacités) et paiera pour sa formation et son entretien, souvent en nature (grains surtout, légumineuses, vin blanc, fromage, sel, cochon... selon ses activités locales) tandis qu'il sera nourri et logé.

Le maître assure la formation « a son saver et poder » « en bon pay de family » et l'entretien « raisonnable » (boire, manger, vêtir, chausser) tandis qu'en fin de contrat, il dotera l'apprenti de l'outillage minimum nécessaire à son métier selon la tradition bien ancrée.

Si le contrat d'apprentissage n'est pas respecté, par absences ou dommages... le rattrapage sera double et le cautionnaire pénalisable. Les arrangements à l'amiable sont préférables aux lourds frais de justice.

Les métiers courants sont connus et plus surprenante est l'absence de contrats sur les métiers de bouche en Béarn.

Des contrats de brodeur, aiguilletier, esquirer, arquebusier, notaire, violoniste existaient bien que plus « exotiques »...

Les apprentis béarnais vont hors du pays, à Toulouse ou en Aragon par exemple quand ils sont spécialisés dans le Transport... Mais des « étrangers » basques, Gascons ou Dauphinois viennent aussi se former en Béarn, dans la filière des lainiers à Oloron.

Plus étonnant, des enfants de la Noblesse apprentis (récemment anoblis suite à l'achat de terres nobles en Béarn), une femme apprentie, une veuve maîtresse d'apprentissage... et des enfants de prêtres présentés par leur père curé avec pour témoins des curés voisins...

Voilà qui témoigne d'une ouverture d'esprit bien « moderne » !